

Éditorial

Le conseil académique de Versailles s'est réuni le mercredi 24 juin 2009 au siège du SNCL Versailles à Paris et, conformément à ses statuts, a procédé à l'élection du nouveau secrétaire académique et du bureau académique.



La liste dirigée par Pascal CAZIER a donc été élue et la répartition des rôles au bureau a été effectuée.

Le conseil académique tient à remercier Jules CHEVREAU pour le travail accompli au service du SNCL, et au-delà, l'ensemble du bureau académique sortant.

Cette rentrée scolaire, comme malheureusement les précédentes, est placée sous le signe de l'austérité avec une nouvelle cure d'amaigrissement prévue dans le budget 2010, puisqu'on annonce la suppression de 16 000 postes.

Le nouveau ministre de l'éducation nationale aura bien du mal à nous faire croire que l'éducation est une priorité du gouvernement.

Comme toujours, le SNCL, syndicat résolument indépendant, continuera à défendre les enseignants tant au niveau de leurs conditions de travail que de leur pouvoir d'achat.

Bonne rentrée à tous ; merci de votre confiance
Pascal CAZIER, secrétaire académique

Concours de recrutement Session 2010 des personnels d'encadrement (IA, IPR, IEN, Personnels de direction)

Les inscriptions s'effectuent en une phase unique d'inscription et de validation :

- Les candidats s'inscrivent sur Internet via : <http://www.education.gouv.fr/siac4>
du jeudi 10 septembre 2009 12 heures
au mardi 20 octobre 17 heures

- Ils reçoivent par ailleurs un dossier de candidature qu'ils doivent retourner renseigné à l'adresse suivante :

S.I.E.C.
7 Rue E. Renan
94114 Arcueil Cedex
avant le lundi 16 novembre 2009 minuit.

En cours dans l'académie

PAF

La 2ème période d'inscription pour un stage du Plan Académique de Formation est en cours. Vous avez jusqu'au 21 septembre 2009 pour vous inscrire.

Pour davantage d'informations sur le PAF, vous pouvez consulter les documents nécessaires dans votre établissement ou le site du Rectorat de Versailles.

Admission à la retraite

Si vous désirez **partir en retraite entre le 1er septembre 2010 et le 31 août 2011**, vous devez constituer votre dossier dès maintenant.

En effet, malgré un délai légal de prévenance de 6 mois (vous devez déposer votre dossier au minimum 6 mois avant votre départ), le rectorat demande que les collègues concernés déposent leur dossier **au plus tard le 1er octobre 2009.**

Compte tenu de la lourdeur de l'opération et des risques d'erreurs qu'elle comporte, nous ne pouvons que vous encourager à respecter cette date : cela vous permettra de partir en retraite sereinement, avec un dossier convenablement traité et sans risque d'interruption de revenus entre votre dernier traitement et votre première pension.

La mise à la retraite prend effet à la date mentionnée sur l'arrêt prononçant l'admission à la retraite. Vous ne pouvez cesser vos fonctions avant d'avoir reçu notification de cet arrêté.



Attention :

Les collègues admis à la retraite entre le 1er septembre et le 31 octobre 2010 perdront leur poste actuel au 1er septembre 2010 et seront affectés sur ZR jusqu'à la date de leur radiation.

HC des certifiés et CE des PEGC 2009

- La commission chargée d'examiner les passages à la **hors classe des certifiés** s'est tenue le 30 juin 2009.

Sur les 8676 collègues promouvables, 654 ont été promus (contre 597 en 2008). Une amélioration sensible donc, mais encore très insuffisante. Le barème du dernier promu était de 144.

- La commission pour l'**avancement à la classe exceptionnelle des PEGC** s'est réunie le 15 mai 2009.

47 collègues ont été promus sur les 111 promouvables. Le barème du dernier retenu était de 200.

Un contingent très insuffisant qui ne permet pas à tous les collègues d'accéder à la classe exceptionnelle avant leur départ à la retraite.